

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-CF1262

présenté par

M. Castellani et M. de Courson

-----

**ARTICLE 3**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Avant le 30 juin 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évaluation du plan d'épargne avenir climat et sur l'estimation du coût de l'exonération d'impôt sur le revenu et sur les prélèvements sociaux pour les administrations publiques. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors de la première lecture du PJJ industrie verte, le Gouvernement a estimé que le PEAC permettrait de collecter près d'un milliard d'euros. Si ce produit est mis en place d'ici la fin de l'année, il serait souhaitable d'évaluer le montant exact de la collecte qui sera opéré lors de la première année (2024). Il serait également judicieux que le Parlement soit informé du montant estimé de la perte de recettes qui résultera du présent article du PLF 2024.